



myRIDE

Tarif du test sur le terrain de «myRIDE»

État au 15 avril 2025

Sommaire

1. Remarques préliminaires.....	2
2. Champ d'application	2
2.1 Champ d'application du tarif de base de myRIDE	2
2.2 Champ d'application de myRIDE smart	2
3. Dispositions générales	3
3.1 Conditions à l'utilisation de myRIDE.....	3
3.2 Bases du calcul du prix	3
3.3 Modèles d'abonnement myRIDE.....	4
3.3.1 Base	4
3.3.2 Smart.....	4
3.3.2.1 Utilisation.....	4
3.3.2.2 Bonus	4
3.3.2.3 Durée de validité	5
3.3.2.4 Renouvellement automatique et résiliation	5
4. Combinaison avec d'autres titres de transport.....	5
5. Autorisation de voyager pour d'autres personnes, des chiens ou des vélos	5
6. Corrections et remboursements	6
6.1 Généralités	6
6.2 Remboursement en cas de contestation par le/la client(e).....	6
6.3 Remboursement d'abonnements existants en cas de passage à l'abonnement smart	6
6.4 Remboursement du prix de l'abonnement smart	6
7. Contrôle.....	6
8. Protection des données.....	6

1. Remarques préliminaires

myRIDE permet de voyager avec le confort de l'abonnement général (AG) et la facturation de l'utilisation effective. Cela fonctionne à l'aide d'un processus de check-in avant l'embarquement et de check-out à la descente du véhicule, effectués par le/la client(e). Le parcours effectué par la personne est enregistré et myRIDE calcule le prix journalier optimal après le check-out sur la base des trajets effectués pendant toute la journée. Le modèle d'abonnement de myRIDE se compose d'une part d'un tarif de base sans frais (base), et d'autre part d'une variante payante (smart).

En principe, les dispositions des Tarifs 600 et 601 s'appliquent par analogie. Les dispositions suivantes, dont certaines peuvent diverger des deux tarifs précités, s'appliquent en sus.

2. Champ d'application

2.1 Champ d'application du tarif de base de myRIDE

Le champ d'application du tarif de base de myRIDE correspond au rayon de validité «AG» selon Tarif 654, à l'exclusion des parcours à l'étranger.

myRIDE peut être utilisé sur certains parcours en dehors du réseau de lignes de l'AG, notamment pour Grindelwald Bus AG et les Jungfraubahnen.

myRIDE est valable auprès de Grindelwald Bus AG et des Jungfraubahnen. Y compris:

- Jungfraujoch – Top of Europe (Eiger Express inclus)
- Grindelwald First
- Schynige Platte
- Harder Kulm
- Winteregg Mürren
- Petite Scheidegg

Téléphérique Stalden–Staldenried–Gspion.

- myRIDE est valable pour le téléphérique Stalden–Staldenried–Gspion.

Téléphérique Stechelberg–Mürren–Schilthorn (LSMS).

- myRIDE est valable pour le téléphérique Stechelberg–Mürren–Schilthorn.

2.2 Champ d'application de myRIDE smart

Le champ d'application du tarif myRIDE smart correspond au rayon de validité «Abonnement demi-tarif» selon Tarif 654. En dehors du rayon de validité AG, il y a lieu d'acheter séparément des billets à prix réduit sur place, à un guichet des transports publics desservi ou en ligne dans un webshop ou une application mobile.

Les entreprises de transport suivantes n'accordent pas de bonus, et les dépenses faites pour des voyages avec ces entreprises ne sont pas prises en compte pour générer les niveaux de bonus. (voir également 3.3.2.2):

Code	Initiales	Entreprise de transport
179	AeS	Schiffsbetriebe Aegerisee
180	SGG	Schiffahrts-Genossenschaft Greifensee
181	SGH	Schiffahrtsgesellschaft Hallwilersee AG
182	BSG	Bielersee-Schiffahrts-Gesellschaft AG
183	BLS	BLS Schiffahrt AG
184	CGN	CGN SA
185	SGV	Schiffahrtsgesellschaft des Vierwaldstättersees (SGV) AG

186	SGZ	Schiffahrtsgesellschaft für den Zugersee AG (SGZ)
188	SNL	Società Navigazione del Lago di Lugano SA
189	LNМ	Société de Navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat S.A.
190	SNL	Società Navigazione del Lago di Lugano SA - Lago Maggiore
192	BLS	BLS Schiffahrt AG
193	URh	Schweizerische Schiffahrtsgesellschaft Untersee und Rhein AG
194	ZSG	Zürichsee-Schiffahrtsgesellschaft AG
195	SBS	Schweizerische Bodensee-Schiffahrt AG
199	SMGN	Société des Mouettes Genevoises Navigation SA
361	BSB	Bodensee Schiffsbetriebe GmbH
118	AMP	Aufzug Matte-Plattform (Bern)
125	MVR	Transports Montreux-Vevey-Riviera SA Les Avants - Sonloup
131	MVR	Transports Montreux-Vevey-Riviera Montreux - Rochers-de-Naye
137	RB	Rigi Bahnen AG
145	SthB	Stanserhorn-Bahn-Aktiengesellschaft
203	EB	Brunni-Bahnen Engelberg AG
205	BBE	Bergbahnen Beckenried-Emmetten AG
235	SRR	Seilbahn Rickenbach - Rotenfluh
266	ABAG	Aletsch Bahnen AG Strecke Fiesch - Fiescheralp
274	LBB	Belalp Bahnen AG
307	BMH	Bergbahnen Meiringen-Hasliberg Meiringen - Hasliberg Reuti
313	LKRS	Luftseilbahn Kräbel - Rigi Scheidegg AG
424	SSIF	Società Subalpina di Imprese Ferroviare S.p.A.

3. Dispositions générales

3.1 Conditions à l'utilisation de myRIDE

Voir [conditions générales de vente](#) du test de terrain de myRIDE.

3.2 Bases du calcul du prix

Le calcul du prix se fonde sur la distance totale parcourue sur un jour en kilomètres (consommation journalière). Il s'agit d'un tarif de distance avec un prix au kilomètre constant à mesure que les kilomètres journaliers augmentent.

Base (prix entier)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant minimal du prix entier: CHF 2.00 • Les prix valables sont ceux générés par le système.
Smart (prix réduit)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant minimal du prix réduit: CHF 2.00 • Les prix valables sont ceux générés par le système.

Écart entre les classes: 1,70

Règles d'arrondi (prix du voyage et niveaux de bonus): arrondissement mathématique au centime.

3.3 Modèles d'abonnement myRIDE

Vue d'ensemble des deux modèles:

		Base	Smart
	Coût mensuel	Gratuit	15 francs
	Décompte sur la base des déplacements	✓	✓
	Nouveau mode de calcul du prix	✓	✓
	Rayon de validité national	✓	✓
	Check-in/check-out	✓	✓
	Voyages à prix réduit		✓
	Bonus pour chaque voyage		✓
	Décompte via le moyen de paiement choisi	Quotidien (le lendemain)	Mensuel

3.3.1 Base

Les personnes utilisant le modèle de base paient quotidiennement pour les kilomètres consommés en 1^{re} et 2^e classe (consommation journalière).

La consommation d'un jour isolé correspond à la période de décompte de voyages effectués entre 0h00 et 4h00 le lendemain (28 heures). Si des voyages sont effectués plusieurs jours consécutifs, chacune des périodes de décompte suivantes ne compte que 24 heures (de 4h00 à 4h00 le lendemain). Si, lors d'une période de décompte, des voyages sont seulement effectués après 0h00 le lendemain, ceux-ci sont pris en compte dans le décompte du jour suivant.

3.3.2 Smart

Avec le modèle smart au prix de 15 francs par mois, les clientes et clients voyagent au tarif réduit en 1^{re} et 2^e classe. À mesure que leur consommation – soit leurs dépenses – augmente, ils reçoivent un bonus en fin de mois, lequel est directement crédité sur leur décompte mensuel.

3.3.2.1 Utilisation

L'abonnement smart est personnel et non transmissible.

Il peut uniquement être employé pour les voyages effectués avec la fonction myRIDE dans l'application CFF Preview. La prise en compte a posteriori de titres de transport achetés par d'autres moyens n'est pas possible.

3.3.2.2 Bonus

En fonction des frais de voyage cumulés, un bonus est directement crédité sur le décompte mensuel à la fin d'un mois d'abonnement. Les niveaux de bonus se distinguent sur la base de la consommation en 1^{re} et en 2^e classe. La différence de prix entre la 2^e et la 1^{re} classe est déterminante pour le calcul du bonus en 1^{re} classe.

Dépenses cumulées en 2 ^e classe (en francs)		Niveau de bonus	Dépenses cumulées en 1 ^{re} classe (en francs)		Niveau de bonus
de	à		de	à	
-	49.99	10 %	-	34.99	10 %
50.00	149.99	20 %	35.00	104.99	20 %
150.00	249.99	40 %	105.00	174.99	40 %
250.00	349.99	60 %	175.00	244.99	60 %
à partir de 350.00		80 %	à partir de 245.00		80 %

Exemples:

Prix des voyages en 2^e classe: CHF 70.00

Bonus: CHF 49.99 * 10 % + CHF 20.01 * 20 % = **CHF 9.00**

Décompte mensuel: **CHF 61.00**

Prix des voyages en 1^{re} classe CHF 68.00

Prix des voyages en 2^e classe CHF 40.00 @ bonus: CHF 40.00 * 10% = **CHF 4.00**

Supplément de prix pour la 1^{re} classe CHF 28.00 (facteur 0,7) @ bonus: CHF * 10% = **CHF 2.80**

Décompte mensuel: **CHF 61.20**

3.3.2.3 Durée de validité

L'abonnement smart est valable un mois. La durée de validité commence au premier jour de validité défini et prend fin à la date dont le nombre précède celui de la date du premier jour de validité le mois précédent (date mobile).

Exemples:

- du 04.03.2024 au 03.04.2024
- du 15.04.2024 au 14.05.2024
- du 03.09.2024 au 02.10.2024

3.3.2.4 Renouvellement automatique et résiliation

L'abonnement smart se renouvelle automatiquement pour un mois supplémentaire à la fin d'un mois d'abonnement. Il peut être résilié directement dans l'application jusqu'au dernier jour de validité du mois d'abonnement en cours pour le mois suivant. Dans ce cas, l'abonnement smart résilié conserve sa validité jusqu'à la fin du mois d'abonnement en cours. L'abonnement peut être réactivé en tout temps aux conditions existantes.

4. Combinaison avec d'autres titres de transport

Les titres de transport existants suivants peuvent être combinés avec myRIDE:

- Facilités de voyage pour enfants selon Tarif 600.3
- Carte d'accompagnement selon Tarif 600, chiffres 10 ss.
- Assortiment pour chiens
- Assortiment pour vélos

5. Autorisation de voyager pour d'autres personnes, des chiens ou des vélos

myRIDE est personnel et non transmissible. L'application ne permet actuellement pas de générer d'autorisations de voyager électroniques pour plus d'une personne. Il n'est pas non plus possible d'obtenir d'autorisations de voyager pour des groupes, des chiens ou des vélos.

6. Corrections et remboursements

6.1 Généralités

Les remboursements et les corrections du déroulement du voyage sont possibles dans les trois mois après le voyage ou jusqu'à la fin du test de terrain de «myRIDE». La correction doit être effectuée sous «trajets effectués» et demandée à l'aide du formulaire de contact disponible dans l'application.

Le versement du remboursement ou la correction s'effectue sur le décompte mensuel ou le moyen de paiement enregistré.

Aucune franchise n'est perçue.

6.2 Remboursement en cas de contestation par le/la client(e)

Si un(e) client(e) constate après le voyage qu'un tarif incorrect lui a été facturé par l'application, il/elle doit l'annoncer au «support myRIDE» à l'aide du formulaire de contact disponible dans l'application. Si le support constate qu'un prix incorrect a été facturé, ceci à tort et sans responsabilité du/de la client(e), la différence par rapport au prix correct est remboursée. Les entreprises de transport participantes ne sont pas tenues de rembourser le prix du voyage ou une partie de celui-ci lorsque les client(e)s procèdent au check-out trop tard ou oublient de le faire.

6.3 Remboursement d'abonnements existants en cas de passage à l'abonnement smart

En cas de passage à l'abonnement smart, les abonnements antérieurs sont remboursés à leur valeur du moment (au prorata). Une confirmation de l'enregistrement doit être présentée à cette fin. Les remboursements rétroactifs ne sont pas possibles. Le jour de restitution de l'abonnement est déterminant. Aucune franchise n'est perçue.

Si un abonnement demi-tarif selon Tarif 654 n'est pas remboursé, le/la client(e) reçoit une bonification mensuelle de 14 francs. La bonification est directement déduite du décompte mensuel.

6.4 Remboursement du prix de l'abonnement smart

Le remboursement des coûts d'abonnement de 15 francs n'est pas possible, sauf en cas de décès ou d'incapacité de voyager selon le Tarif 600.9. L'abonnement peut être résilié en tout temps jusqu'au dernier jour de validité du mois d'abonnement en cours (p. ex. en cas de passage à l'assortiment classique des transports publics).

Aucune franchise n'est perçue.

7. Contrôle

Voir les conditions générales du test de terrain myRIDE.

Les titres de transport indiqués au chiffre 4 doivent être présentés en même temps que le téléphone mobile.

8. Protection des données

Voir les conditions générales du test de terrain myRIDE.

Les conditions générales de protection des données des CFF SA et les conditions spécifiques de protection des données du test de terrain de myRIDE s'appliquent.